

Séance du 17 octobre 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-SEPT OCTOBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

Date de la convocation

10/10/2024

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Didier LAURENS,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

14/10/2024

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2024/09/049 – Travaux de rénovation d'équipement sportif pour le terrain de quilles – Plan de financement et demande de subvention

La commune de Marcillac-Vallon souhaite engager en fin d'année 2024 et en concertation avec l'association Sport Quilles Marcillac, des travaux de rénovation d'équipement sportif pour le terrain de quilles. Il est situé à proximité immédiate du collège Pierre Soulages et il constitue avec le terrain de foot et les terrains de tennis une zone sportive. Ce terrain est dédié aux collégiens en périodes et horaires scolaires.

Actuellement la partie « fond de terrain de quille » est réalisée avec des poteaux en bois encastrés dans le sol et permettant d'arrêter les boules. La dégradation des poteaux en bois au fil du temps nécessite une réfection complète. La commune et l'association ont choisi de mettre des blocs en béton en remplacement des éléments bois. Cette solution est plus facile à mettre en œuvre et a déjà été réalisée sur d'autres terrains.

Afin de maximiser les chances de soutien financier, la Commune sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron une aide financière au titre de la rénovation des équipements sportifs.

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES	
TRAVAUX	29 637,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	29 637,00 €

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	8 891,10 €	30,00 %
TOTAL SUBVENTIONS	8 891,10 €	30,00%
COMMUNE MARCILLAC-VALLON (Fonds propres / Emprunt)	20 745,90 €	70,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	29 637,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le projet, ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à formuler une demande d'aide financière auprès du Département de l'Aveyron,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ